

Département de l'Ain  
Arrondissement de Bourg en Bresse

**COMMUNAUTE DE COMMUNES VAL DE SAÔNE CENTRE**

**DECISION DU PRESIDENT**

**N°2024/89 – Réalisation d'une étude de trafic dans le cadre du projet d'aménagement du parc d'entreprises Visionis 7 – Marché public de prestations intellectuelles**

Le Président de la Communauté Val de Saône Centre,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu le Code de la Commande Publique avec notamment les articles R2123-1 (section 1°), R2123-4 et R2123-5 (procédures adaptées),

Vu la délibération 2020/06/08/06 du conseil communautaire du 8 juin 2020 donnant délégation à M. le Président pour prendre toute décision concernant la préparation, la passation, l'exécution, la modification et le règlement des marchés et des accords-cadres (à bons de commande et/ou à marchés subséquents) d'un montant maximal de 90 000 euros HT, ainsi que toute décision concernant leurs avenants, lorsque les crédits sont inscrits au budget,

Vu la consultation lancée auprès de 3 candidats,

Vu le rapport d'analyse des offres établi le 9 septembre 2024,

Vu la validation en date du 18 septembre 2024 par M. DUMAY Renaud, Vice-Président en charge du développement économique, de l'offre de la société,

Vu les crédits inscrits au budget,

**DECIDE**

**Article 1<sup>er</sup> :**

Un marché relatif à la réalisation d'une étude de trafic dans le cadre du projet d'aménagement du parc d'entreprises Visionis 7 est passé entre la Communauté de Communes Val de Saône Centre et l'entreprise SCE – 69100 Villeurbanne – SIRET 345 081 459 00439.

**Article 2 :**

Le marché est conclu pour un montant forfaitaire de 10 000 € HT, soit 12 000 € TTC.

Le délai d'exécution du marché est de 10 semaines hors période de validation, à compter de la date de notification du marché.

**Article 3 :**

Mme la Directrice de la Communauté de Communes Val de Saône Centre est chargée de l'exécution de la présente décision dont une copie sera transmise à Mme la Préfète de l'Ain, M le Receveur de CHÂTILLON-SUR-CHALARONNE et notifiée au titulaire.

Fait à MONTCEAUX, le 18 septembre 2024

Le Président,  
Jean-Claude DESCHIZEAUX

Certifié exécutoire compte tenu de la transmission en Préfecture le

De la publication sur le site internet le

De la notification à l'attributaire le

Le Président,  
Jean-Claude DESCHIZEAUX